

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 20 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 20 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : 13 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 14

Présents : MELCION Vincent, IBARRA Olivier, REGEARD Eric, BENARD Luc, ARMYNOT Pauline, PLAULT Amélie, RICHARD Sophie, BARBIER Johnattan, QUENET Lydie, MORELLO Chantal, BARBEILLON-DEME Julie, DELEGLISE Roger, RAVEZ Jérémy, LETELLIER Yannick.

Secrétaire de séance : Pauline ARMYNOT

Approbation du procès-verbal du 6 mars 2023

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal du 6 mars 2023.

Le procès-verbal du 6 mars est approuvé à l'unanimité des membres présents à ce conseil.

M. Olivier IBARRA est désigné Président de séance.

1. 2023-03-023 - BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a validé le 8 novembre 2021 la mise en place du compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2022 (*délibération N° 2021-11-075*).

Le CFU se substitue aux deux comptes financiers existant jusqu'à présent : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion établi par le comptable public.

Après cette introduction, M. le Maire présente les résultats du CFU 2022 de la commune, en section de fonctionnement et d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

REALISE 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges générales	145 716,30	3 203,30	013 - Atténuation de charges
012 - Charges du Personnel	303 483,51	66 755,23	70 - Produits de gestion courante
014 - Atténuations de produits	32 603,00	76 557,00	73 - Impôts et taxes
65 - Charges de gestion courante	50 964,07	267 343,00	731- Impositions directes
66 - Charges financières	16 213,67	220 226,27	74 - Dotations, subventions
67 - Charges spécifiques	45,00	12 391,16	75 - Autres produits de gestion
TOTAL OPERATIONS REELLES	549 025,55	646 475,96	TOTAL GESTION DES SERVICES
042 OP d'ordre	8 569,00		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	557 594,55	646 475,96	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Soit pour la section de fonctionnement : un excédent de **88 881.41**

Dépenses : 557 594.55

Recettes : 646 475.96

Excédent : 88 881.41

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
109 080.09	- 80 000.00	88 881.41	117 961.50

SECTION D'INVESTISSEMENT :

REALISE 2022 - SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
OP 12 - Achat matériel mobilier	28 343,58	2 880,00	OP 12- CCBR Fds concours vitrine bar épicerie
OP 42 - Voirie - Effacement de réseaux SDE	31 005,62	5 106,20	OP 42 - SDE35 Rb trop versé orange Tv 2020
OP 53 - Document d'urbanisme	1 338,00	0,00	
OP 59 - Salle des fêtes	2 785,07	0,00	
OP 60 - Signalétique	695,42	0,00	
OP 67 - Eglise	0,00	1 774,00	OP 67 -CCBR Fds concours Tv Eglise, atelier techn.
OP 73 - Aménagement paysager	2 796,78	0,00	
OP 74 - Bar épicerie	18 939,22	12 509,00	OP 74 - CCBR Fds concours TV bar épicerie
OP 76 - Aménagement du bourg	10 700,64	0,00	
TOTAL DEPENSES OP D'INVESTISSEMENT	96 604,33	22 269,20	TOTAL RECETTES OP D'INVESTISSEMENT
1641 - Emprunt	61 114,53	34 099,00	10222 - FCTVA 2022 Investissement
		1 057,30	10226 - Taxe d'aménagement
		80 000,00	1068 - Excédent de fonctionnement
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	157 718,86	115 156,30	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
		8 569,00	040 - Opérations d'ordre d'amortissements
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	157 718,86	145 994,50	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

Soit pour la section d'investissement : un déficit de **11 724.36**

Dépenses : 157 718.86

Recettes : 145 994.50

Déficit : - 11 724.36

Reste à réaliser : **- 13 958.00**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Reste à réaliser 2022
76 346.96	- 11 724.36	64 622.60	- 13 958.00

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler :

Considérant que M. Vincent MELCION, Maire, ne prend pas part au vote ; il s'est retiré pour laisser la présidence à M. Olivier IBARRA.

1 – STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

2- STATUANT sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité 13 voix POUR :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2022
- **D'ARRETER** ainsi les comptes 2022 du budget communal.

Vote à main levée :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

2. 2023-03-024 - BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Vincent MELCION

Suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2022, M. le Maire propose de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Constatant que le Compte Financier Unique 2022 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 88 881.41

- un excédent reporté de : 29 080.09

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **117 961.50**

- un **déficit** d'investissement de : **- 11 724.36**

- un excédent reporté de : 76 346.96

Soit un excédent d'investissement cumulé de **64 622.60**

- moins un **déficit** des restes à réaliser de : **- 13 958.00**

Soit un excédent de financement de : 50 664.60

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Résultat de fonctionnement au 31/12/2022 : **Excédent de : 117 961.50**

Je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Section de fonctionnement (article 002) : 17 961.50

- Section d'investissement (article 1068) : 100 000.00

Résultat d'investissement Excédent de : **64 622.60**

- Reporté en recettes d'investissement (**article R001**)

M. le Maire propose de passer au vote.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (14 voix Pour) :**

DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

- Part affectée à la section de fonctionnement (article 002) : **17 961.50**

- Part affectée à la section d'investissement (article 1068) : **100 000.00**

- Excédent d'investissement : **64 222.60** reporté en recettes d'investissement (article R001)

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

3. 2023-03-025 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2023

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire propose de voter les taux d'imposition 2023.

Les taux d'imposition votés en 2022 sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **39.90 %** (*dont 19.90 % part départementale*)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **45 %**

Pour rappel : depuis 2021, suite à la réforme de la fiscalité directe locale, les communes ont perdu le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais continuent de percevoir cette taxe sur les résidences secondaires et biens divers ainsi que sur les locaux vacants de plus de 2 ans.

En contrepartie, elles se voient transférer la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département, et le cas échéant, bénéficient d'une compensation de l'Etat afin de garantir la neutralité financière du nouveau dispositif.

Le tableau suivant présente les bases et produits estimés et réalisés pour l'année 2022.

2022		Bases d'imposition prévisionnelles			Bases d'imposition effectives				
		Bases	Taux	Produits estimés	Bases	Taux	Produits réalisés		
Taxe foncière sur les propriétés bâties		449 700	39,90%	179 430	209 310	450 881	39,90%	179 902	209 811
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		66 400	45,00%	29 880		66 465	45,00%	29 909	
Taxe d'Habitation (taux non votés en 2022)	TH résidences secondaires	60 661	19,00%	11 526	13 349	72 875	19%	13 846	13 846
	TH Logement vacant	9 598	19,00%	1 824					
TOTAL					222 660				223 657

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour 2023, la commission finances qui s'est réunie le 9 mars a proposé d'augmenter les taux d'imposition de 5% en raison de l'augmentation de coût de l'énergie et des matières premières, et des projets d'investissements prévus.

En conséquence, suite à la commission finances du 9 mars, M. le Maire propose pour 2023 d'augmenter les taux de 5 % comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41.89 %** (au lieu de 39.90 % en 2022)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **47.25 %** (au lieu de 45 % en 2022)
- Taxe d'habitation : **19.95 %**

Ainsi les montants prévisionnels 2023 au titre de la fiscalité directe locale suivants :

TAUX D'IMPOSITION 2023	Base d'imposition prévisionnelle 2023	Taux	Produits estimés
Taxe foncière sur les propriétés bâties	493 300	41,89%	206 643
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70 900	47,25%	33 500
Taxe d'Habitation	78 049	19,95%	15 571
SOUS - TOTAL			255 714
Allocations compensatrices	Les pertes de ressources consécutives à des mesures d'exemption, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement décidées par la loi sont compensées par l'Etat.		3 834
Versement coefficient correcteur	Le montant de la TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource TH perdue par la commune. Un coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de la TFPB de la commune. Coefficient correcteur pour Trévérien : 1,235491		46 351
FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)			12 405
MONTANT TOTAL PREVISIONNEL 2023 AU TITRE DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE			318 304

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (14 voix Pour) :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

- **DE FIXER** les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41.89 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47.25 %
 - Taxe d'habitation (TH) : 19.95 %
- **CHARGE M. le Maire**
 - De notifier cette décision aux services préfectoraux
 - De transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

4. 2023-03-026 - VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire propose le versement des subventions suivantes. Les montants ont été validés par la Commission Finances le 9 mars.

Article	Tiers	Subventions 2023
65748	A C C A TREVERIEN	210,00
65748	ANCIENS COMBATTANTS	210,00
65748	APE LES CANAILLES DU CANAL	210,00
65748	COMITE DES FETES	750,00
65748	La Tour Trévériennaise	210,00
65748	De l'Art dans les Epinarads	210,00
	Sous total Associations communales	1 800,00
65748	Football Club Tinténiac Saint-Domineuc	170,00
65748	ADMR ASSOCIATION D'AIDES A DOMICILE	300,00
65748	TOTAL	2 270,00

Les associations « Les Comédiens Amateurs de Trévérien » et QI Harmonie bénéficient d'une mise à disposition de la salle des fêtes dans les conditions fixées par la délibération du 6 février 2023 (N° 2023-02-012) avec établissement d'une convention.

Etant membre d'association, M. MELCION, Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à 13 voix Pour et 1 Abstention :

- **De VALIDER** le versement de ces subventions aux associations ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 01

5. 2023-03-027 - BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente à l'Assemblée la proposition de Budget Primitif 2023, et en premier lieu la section de fonctionnement en dépenses et recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges générales	152 270,00	8 500,00	013 - Atténuation de charges
012 - Charges du Personnel	316 650,00	71 900,00	70 - Produits de gestion courante
014 - Atténuations de produits	32 855,00	77 405,00	73 - Impôts et taxes
65 - Charges de gestion courante	49 215,00	282 000,00	731- Impositions directes
66 - Charges financières	18 497,05	213 985,80	74 - Dotations, subventions
67 - Charges spécifiques	50,00	10 300,00	75 - Autres produits de gestion
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	600,00	200,00	77 - Produits exceptionnels
TOTAL OPERATIONS REELLES	570 137,05	664 290,80	TOTAL GESTION DES SERVICES
6811 - Dotations amortissement	112 115,25	17 961,50	002 - Résultat de fonctionnement reporté
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	682 252,30	682 252,30	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Concernant l'investissement, sont exposées les opérations d'investissement 2023 avec le report des restes à réaliser 2022.

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2023

Opération	Désignation	Reste à Réaliser 2022	Propositions BP 2023	TOTAL BP 2023
12	Achat matériel mobilier	1 945,00	21 980,00	23 925,00
42	Effacement de réseaux SDE	10 474,00	50 861,00	61 335,00
53	Documents d'urbanisme	0,00	1 338,00	1 338,00
59	Salle des fêtes	0,00	1 500,00	1 500,00
60	Signalétiques	0,00	600,00	600,00
67	Eglise	0,00	3 036,00	3 036,00
71	Economie d'énergie	0,00	1 000,00	1 000,00
73	Aménagement paysager	1 539,00	0,00	1 539,00
76	Aménagement du bourg	0,00	294 485,00	294 485,00
77	Zones Humides	0,00	68 758,00	68 758,00
TOTAL		13 958,00	443 558,00	457 516,00

Soit la section d'investissement en dépenses et recettes :

SECTION D'INVESTISSEMENT 2023			
Dépenses		Recettes	
Opérations d'investissement	457 516,00	76 326,00	Financements OP d'investissement acquis
1641 - Emprunt	62 014,80	64 622,60	001- Excédent d'investissement reporté
		1 996,41	10222 - FCTVA
		9 000,00	10226 - Taxe d'Aménagement
		100 000,00	1068 - Excédent de fonctionnement
		155 470,54	1641 - Emprunts
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	519 530,80	407 415,55	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
		100 524,25	021 - Virement de la section de fonctionnement
		11 591,00	040 - Opérations d'ordre d'amortissements
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	519 530,80	519 530,80	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2023 de la commune, équilibré comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 682 252.30
Recettes : 682 252.30

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 519 530.80
Recettes : 519 530.80

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (14 voix Pour) :

➤ **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2023 de la Commune

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

6. 2023-03-028 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente le Compte Financier Unique 2022 du budget assainissement, les sections d'exploitation et d'investissement

REALISE 2022 - SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses		Recettes	
618 - Divers	2 438,19	31 601,06	70611 - Redevances Assainissement collectif
66 - Charges financières	1 072,72	3 500,00	70613 - Participation Assainissement collectif
Total dépenses d'exploitation réelles	3 510,91	35 101,06	Total recettes d'exploitation réelles
Total dépenses opérations d'ordre	36 411,02	24 927,01	Total recettes opérations d'ordre
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	39 921,93	60 028,07	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION

Soit pour la section d'exploitation un excédent de : 20 106.14

Dépenses : 39 921.93

Recettes : 60 028.07

Excédent : 20 106.14

Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
- 5 746.10	0.00	20 106.14	14 360.04

REALISE 2022 - SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
OP 12 : SAUR Mise en place d'une ventilation naturelle	1 176,00	0,00	
1641 - Emprunt (capital)	18 916,72	0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	20 092,72	0,00	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
Dépenses d'opérations d'ordre	24 927,01	36 411,02	Recettes d'opérations d'ordre
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	45 019,73	36 411,02	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

Soit pour la section d'investissement un déficit de : 8 608.71

Dépenses : 45 019.73
Recettes : 36 411.02
Déficit : **8 608.71**

Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
14 316.61	- 8 608.71	5 707.90

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler :

Considérant que M. Vincent MELCION, Maire, ne prend pas part au vote ; il s'est retiré pour laisser la présidence à M. Olivier IBARRA.

1 – STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
2- STATUANT sur l'exécution du budget Assainissement 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (13 voix Pour) :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique Assainissement 2022
- **D'ARRETER** ainsi les comptes 2022 du budget annexe assainissement

Vote à main levée :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

7. 2023-03-029 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Rapporteur : Vincent MELCION

Suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2022 du budget assainissement, M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation 2022 du budget assainissement.

Constatant que le Compte Financier Unique 2022 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 20 106.44

- un résultat reporté de : - 5 746.10

Soit un **excédent** de fonctionnement cumulé de : **14 360.04**

- un déficit d'investissement de : - 8 608.71

- un excédent reporté de : + 14 316.61

Soit un excédent d'investissement cumulé de **5 707.90**

Soit un excédent de financement de : 5 707.90

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Résultat de fonctionnement au 31/12/2022 :

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Section recettes de fonctionnement (article R002) : **4 360.04**
- Section d'investissement (article 1068) : **10 000.00**

Résultat d'investissement

Reporté en recettes d'investissement (article R001) : **5 707.90**

M. le Maire propose de passer au vote.

- Part affectée à la section de fonctionnement (article R002) : **4 360.04**
- Part affectée à la section d'investissement (article 1068) : **10 000.00**

Excédent d'investissement : **5 707.90** reporté en recettes d'investissement (article R001)

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

8. **2023-03-030 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif Assainissement 2023 équilibré comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses : 43 287.25

Recettes : 43 287.25

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 52 923.65

Recettes : 52 923.65

BP 2023 - SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses		Recettes	
618 - Divers (conv Dép35, redevance OM, Labocéa, RPQS)	3 500,00	4 360,04	002 - Résultat reporté
6288 - Autres	2 000,00	32 000,00	70611 - Redevances Assainissement collectif
66 - Charges financières	571,50	700,00	70613 - Participation Assainissement collectif
Total dépenses d'exploitation réelles	6 071,50	37 060,04	Total recettes d'exploitation réelles
6811- Dépenses opérations d'ordre	36 450,22	6 227,21	777 - Recettes opérations d'ordre
023 - Virement à la section d'investissement	765,53		
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	43 287,25	43 287,25	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION

BP 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
OP 11 - Station d'épuration	10 000,00		
OP 12 - Réseau d'assainissement	17 289,77		
TOTAL DEPENSES OPERATION D'EQUIPEMENT	27 289,77	0,00	TOTAL RECETTES OPERATION D'EQUIPEMENT
1641 - Emprunt (capital)	19 406,67	5 707,90	R001 - Excédent d'investissement
		10 000,00	1068 - Affectation du résultat
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	46 696,44	15 707,90	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
		765,53	021 - Virement de la section de fonctionnement
Dépenses d'opérations d'ordre	6 227,21	36 450,22	Recettes d'opérations d'ordre
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	52 923,65	52 923,65	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (14 voix Pour) :

➤ **D'APPROUVER** le Budget Primitif Assainissement 2023

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

➤ **PROCHAINS CONSEILS**

- Lundi 15 mai

- Lundi 5 juin
- Lundi 3 juillet

➤ **SECRETARIAT DE MAIRIE OUVERT :**

- Samedi 15 avril
- Samedi 13 mai
- Samedi 10 juin
- Samedi 1^{er} juillet

La séance est levée à 20h15

Pour extraits conformes au registre des délibérations

Le Maire
Vincent MELCION



Le secrétaire de séance
Pauline ARMYNOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Armynot', is written below the name of the secretary.